



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2440

Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de deux équipements publics - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03418002 "Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement" et n° 09354001 "Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création", et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001, et d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00002

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2440 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES AMENAGEMENTS DE DEUX EQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 03418002 "RELAIS PETITE ENFANCE ET LOCAL ASSOCIATIF ZAC LA BUIRE - AMENAGEMENT" ET N° 09354001 "ESPACE DE VIE SOCIALE LOUIS LOUCHEUR - CREATION", ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00001, ET D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-2, PROGRAMME N° 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026, comprenant le projet « 3^e Création d'un local associatif et relais d'assistantes maternelles ZAC La Buire - Aménagement ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001, et celle intitulée « Aménagements RAM et LAEP 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00002.

Le plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique, et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété. Pour répondre à cet engagement, il convient d'externaliser la maîtrise d'ouvrage de certains équipements, dont la conception et la réalisation ne présentent pas de complexité.

L'objectif fixé par la collectivité est la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage constitutif d'un marché public de service couvrant deux sites, avec un engagement de respect des calendriers spécifiques à chacun d'entre eux. Les deux opérations, objet du mandat, concernent les projets d'aménagements intérieurs sur les deux sites suivants :

- Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire, situé au 5 rue Professeur René Guillet à Lyon 3^{ème} ;
- Espace de vie sociale Louis Loucheur, situé au 21A rue Louis Loucheur à Lyon 9^{ème}.

Ces deux opérations prévoient :

- Pour le Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire, sur une surface de plancher de 132 m² :
 - o la mise en accessibilité ;
 - o l'isolation thermique et phonique ;

- les travaux d'aménagement intérieur tous corps d'états (isolations thermique et phonique, cloisons de distribution, menuiserie intérieure, occultations, revêtements de sols et muraux, plafonds suspendus, électricité courants forts et faibles, chauffage, ventilation, signalétique, etc.) ;
- l'aménagement de l'espace extérieur de 60 m².
 - Pour l'Espace de vie sociale Louis Loucheur, sur une surface de plancher de 125 m² :
 - la mise en accessibilité ;
 - le désamiantage des locaux ;
 - le curage partiel des locaux ;
 - la reprise de la vitrine ;
 - la mise aux normes de l'escalier intérieur ;
 - les travaux d'aménagement intérieur tous corps d'états (isolations thermique et phonique, cloisons de distribution, menuiserie intérieure, occultations, revêtements de sols et muraux, plafonds suspendus, électricité courants forts et faibles, chauffage, ventilation, signalétique, etc.).

Les programmes respecteront le cahier des charges techniques et fonctionnelles en vigueur à la Ville de Lyon, et les objectifs particuliers relatifs à la transition écologique.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 950 000 € TTC (valeur décembre 2022), compris la rémunération du mandataire (hors découvertes d'amiante et de plomb, mobiliers inclus).

En prévision, elle est décomposée comme suit :

- 470 000 €TTC pour le Relais petite enfance et local associatif ZAC la Buire ;
- 480 000 €TTC pour l'Espace de vie sociale Louis Loucheur.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS).

Par ce marché, le titulaire agira au nom et pour le compte de la Ville afin de passer les marchés publics de maîtrise d'œuvre pour les deux sites, dans le cadre défini aux articles L. 2422-5 et suivants du code de la commande publique, ainsi que les marchés d'études, de prestations et de travaux, nécessaires à la réalisation des deux opérations.

Après définition des programmes et de l'enveloppe financière prévisionnelle par la Ville, la SAHLMAS assurera les missions définies à l'article L. 2422-6 du code de la commande publique :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- préparation du choix des maîtres d'œuvre, signature des contrats de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix des maîtres d'œuvre par le maître d'ouvrage, et gestion des contrats de maîtrise d'œuvre ;
- préparation du choix, signature, après approbation du maître d'ouvrage, des marchés de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS), de contrôle technique, et des autres prestations d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage nécessaires, et gestion de ces contrats ;
- approbation de toutes les phases « DIA/ESQ ; APS ; APD ; PRO ; DCE » relatives à chaque ouvrage, après accord écrit du maître d'ouvrage sur chacune des phases ;

- préparation du choix des entrepreneurs, signature des contrats de travaux, après approbation dudit choix par le maître d'ouvrage, et gestion des contrats de travaux, y compris sous-traitance ;
- versement de la rémunération des maîtres d'œuvre, du coordonnateur SPS, du contrôleur technique et des autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage, des entreprises de travaux, et de tout autre prestataire nécessaire à la finalisation de l'opération ;
- suivi de la réalisation des ouvrages et représentation du maître d'ouvrage au cours de la réalisation ;
- réception des ouvrages après accord du maître d'ouvrage ;
- exercice de la garantie de parfait achèvement ;
- précontentieux et assistance en cas de contentieux et/ou d'expertise amiable ou judiciaire.

Les travaux sont prévus séparément sur chacun des sites, avec des périodes de réalisation spécifique.

Le mandat sera confié sous la forme d'un marché de quasi-régie, passé sans mise en concurrence du fait de la réunion des conditions définies à l'article L. 2511-3 du code de la commande publique, à savoir :

- le contrôle institutionnel de la société : la participation majoritaire de la Ville au conseil d'administration ;
- l'activité de la SAHLMAS essentiellement consacrée à ses actionnaires ;
- l'absence de capitaux privés.

Le montant de la rémunération du mandataire est fixé à 22 400 €HT, soit 26 880 €TTC, décomposé comme suit :

Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire	11 200 €HT	soit 13 440 €TTC
Espace de vie sociale Louis Loucheur	11 200 €HT	soit 13 440 €TTC

L'opération « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » n° 03418002, estimée à 470 000 €TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements RAM et LAEP 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00002.

L'opération « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » n° 09354001, estimée 480 000 €TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

La SAHLMAS réalisera les appels d'avances fin février et fin août, chaque année.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2422-5 et suivants et L. 2511-3 ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d’ouvrage pour l’aménagement du « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire » et la création d’un « Espace de vie sociale Louis Loucheur » ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » et n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » est approuvé. Elles seront financées par affectation d’une partie des autorisations de programme n° 2021-2, programme n° 00002, et n° 2021-1, programme n° 00001.
- 2- Le mandat de maîtrise d’ouvrage pour les opérations n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » et n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d’équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur les programmes 00002 et 00001, autorisations de programme 2021-2 et 2021-1, opérations n° 03418002 et n° 09354001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 4228, 338 et autres, selon la décomposition de l’échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Année	Op n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire »	Op n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur »
2022		1 152,07 €
2023	80 000,00 €	80 000,00 €
2024	360 000,00 €	370 000,00 €
2025	30 000,00 €	28 847,93 €
TOTAL	470 000,00 €	480 000,00 €

- 5- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE, la CAF ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET